



DECISION N° 2023 - 360

Création de deux tribunes, d'une buvette et d'un local stockage sur le terrain 5 du Parc des Sports de la Ville de Perpignan

Direction des Sports

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire.

Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, il convient de conclure un marché relatif la création de deux tribunes, d'une buvette et d'un local stockage sur le terrain 5 du parc des sports de la Ville de Perpignan

Le marché comprend 3 lots estimés comme suit :

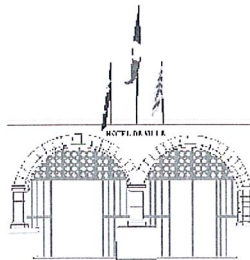
Lot n°1 – Terrassement Maçonnerie : estimation de 20 000,00 € HT,

Lot n°2 – Eléments préfabriqués : estimation 57 000,00 HT,

Lot n°3 – Electricité : estimation de 12 000,00 € HT.

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 90 jours ouvrés.

L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.



Le délai maximum d'exécution propre à chaque lot est de :

Lot(s)	Délais maximum par lot
01	25 jours ouvrés
02	60 jours ouvrés
03	15 jours ouvrés

Le 24 novembre 2022, l'avis d'appel public à la concurrence a été transmis et publié au BOAMP et sur le site internet de la Ville de Perpignan, fixant la date de remise des offres au 16 décembre 2022 avant 12 h 00 dernier délai.

Quatorze offres ont été réceptionnées dans les délais.

Les candidats étant conformes administrativement, il a été procédé à l'examen et à l'analyse de leurs offres selon les tableaux présentés en annexes.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Pour les lots n°01, 03

Critères	Pondération
1-Prix des prestations - Mode de calcul : (offre/moyenne des offres) x coefficient	70.0 %
2-Délai d'exécution - Mode de calcul : (délai proposé / délai maximum) x coefficient	30.0 %

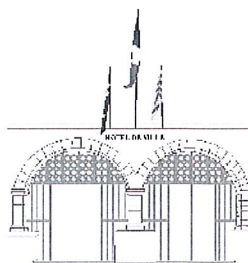
Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0 %
2-Délai de fabrication et livraison - Mode de calcul : (délai proposé / délai maximum) x coefficient	30.0 %

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

De retenir après analyse et négociation, les offres économiquement les plus avantageuses et parfaitement conformes aux prescriptions techniques demandées, présentées par :



- **Lot n°1** : Société **SASU SNS CONSTRUCTION**, 63 Rue Pierre Vidal, 66000 PERPIGNAN, pour un montant de 20 620 € HT et un délai d'exécution des travaux de 6 jours ouvrés.

- **Lot n°2** : Société **IMTM**, 26 Allée Alfred Nobel, 66600 RIVESALTES, pour un montant de 46 034€ HT et un délai de fabrication et de livraison de 60 jours ouvrés.

- **Lot n°3** : Société **SYLMA ELEC**, 16 Rue des Chardonneret, 66200 MONTECOT, pour un montant de 8 043 € HT et un délai d'exécution des travaux de 5 jours ouvrés.

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article R. 2181-2 du Code de la commande publique, les candidats non retenus ont été informés du rejet de leurs offres via la plateforme AWS, en date du 30 janvier 2023.

Les attributaires ont été avisés par courriel via la plateforme AWS, en date du 03 février 2023 que leurs offres ont été retenues.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

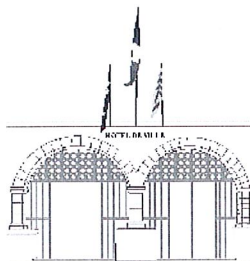
Fait à Perpignan, le **3 0 MARS 2023**

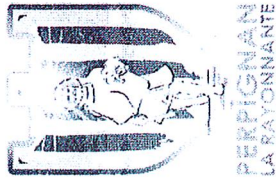
ID Télétransmission : 066-216601369-20230330-170723-AJ-1-1

Accusé reçu le : **3 0 MARS 2023**

Affiché le : **3 0 MARS 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint





Création de deux tribunes, d'une buvette et d'un local stockage sur le terrain 5 du parc des sports de la Ville de Perpignan

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Direction Direction des Sports
Service Travaux
N° de consultation MARCO: 22SPORTSPA01
TYPE DE PROCEDURE PROCEDURE ADAPTEE AVEC NEGOCIATION
Marché de: Travaux

PERPIGNAN LE 30 MARS 2023

Date de publication: 24/11/2022

Date limite de réception des offres: 16/12/2022

Nombre de lots et intitulés des lots:

Lot 1 : Terrassement - Maçonnerie
Lot 2 : Elements préfabriqués
Lot 3 : Electricité

Nombre de plis reçus

3 plis
2 plis
4 plis

Date ouverture des plis:

16/12/2022

Candidatures non admises:

Néant

Pour le Maire,
Par subdélégation
L'Adjoint



François DUSSAUBAT

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Sébastien MENARD

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Opération : Création de deux tribunes, d'une buvette et d'un local stockage sur le terrain 5 du parc des sports de la Ville de Perpignan

Lot n°01	Terrassement - Maçonnerie	Estimation € HT	20 000,00 €
Critères de sélection	Prix	coefficient : 70%	calcul : [prix / moyenne des offres] x 0,7
	Délais	coefficient : 30%	calcul : [délai proposé/ délai maximum] x 0,3

1) Prix

CANDIDATS	Montant des Offres € HT		Note pondérée calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,7
	A l'ouverture des plis (Acte d'engagement)	Après vérification	
TOULOUGES CONSTRUCTION	50 680,00	50 680,00	1,054
SNS CONSTRUCTION	20 620,00	20 620,00	0,435
TP 66	29 508,00	29 508,00	0,611
Moyenne des Offres	33 164,57		

2) Délais

CANDIDATS	Délai maximum: 15 jours ouvrés		Note pondérée
	Délai proposé à l'ouverture	Délai après vérification	
TOULOUGES CONSTRUCTION	15	15	0,300
SNS CONSTRUCTION	6	6	0,120
TP 66	12	12	0,240

Vérification des offres: Sans objet

Offres suspectées d'être anormalement basses: Sans objet

Offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées: Sans objet

Conclusion: RAS

Déroutement de la négociation: Dans le cadre de la négociation lancée par le service et conformément à l'article 8.3 du règlement de la consultation, les différents partenaires ont eu la possibilité de consentir à une meilleure offre. Le candidat SNS CONSTRUCTION propose la meilleure offre financière, à savoir 20 620€ HT.

Interrogation éventuelle des candidats sur les délais: Sans objet

Classement des offres

Entreprises	Notes obtenues par critère		Note finale	Classement final
	Prix	Notes techniques		
TOULOUGES CONSTRUCTION	1,054	3	1,354	3
SNS CONSTRUCTION	0,435	1	0,555	1
TP 66	0,611	2	0,851	2

Proposition : Nous proposons de retenir l'offre du candidat SNS CONSTRUCTION pour un montant de 20 620 € HT et un délai de 6 jours ouvrés.

Perpignan le 9/01/2023
Signature élu délégué

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Création de deux tribunes, d'une buvette et d'un local stockage sur le terrain 5 du parc des sports de la Ville de Perpignan

Opération	Estimation € HT	
Lot n°02	57 000,00 €	
Critères de sélection	Prix	calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,7
	Délais	calcul : (délai proposé/ délai maximum) x 0,3

1) Prix

CANDIDATS	Montant des Offres € HT		Note pondérée calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,7
	A l'ouverture des plis (Acte d'engagement)	Après vérification	
MOUVBOX	59 884,00	59 884,00	0,792
IMTM	46 034,00	46 034,00	0,608
Moyenne des Offres		52 959,00	

2) Délais

CANDIDATS	Délai maximum: 60 jours ouvrés		Note pondérée
	Délai proposé à l'ouverture	Délai après négociation ou interrogation du candidat	
MOUVBOX	50	50	0,250
IMTM	60	60	0,300

Vérification des offres: Sans objet

Offres suspectées d'être anormalement basses: Sans objet

Offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées: Sans objet

Conclusion: RAS

Déroulement de la négociation:

Dans le cadre de la négociation lancée par le service et conformément à l'article 8.3 du règlement de la consultation, les différents partenaires ont eu la possibilité de consentir à une meilleure offre. Aucune des entreprises a négocié ni sur le prix, ni sur le délai. Une question a été posée à la société IMTM : "confirmez vous que vous avez bien pris en compte toutes les contraintes relatives au chantier dans votre offre ?" la société IMTM a confirmé qu'elle avait bien tout pris en compte.

Interrogation éventuelle des candidats sur les délais :

Sans objet

Classement des offres

Entreprises	Notes obtenues par critère				Note finale	Classement final
	Prix	Classement	Valeur technique	Délais		
MOUVBOX	0,792	2	/	0,250	1,042	1
IMTM	0,608	1	/	0,300	0,908	2

Proposition : Nous proposons de retenir l'offre du candidat IMTM pour un montant de 46 034 € HT et un délai de 60 jours ouvrés.

Perpignan le 09/01/2023
Signature élu délégué

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Opération : Création de deux tribunes, d'une buvette et d'un local stockage sur le terrain 5 du parc des sports de la Ville de Perpignan

Lot n°03	Etendue	Estimation € HT	12 000,00 €
Critères de sélection	Prix	Coefficient :	70%
	Délais	Coefficient :	30%

calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,7
calcul : (délai proposé/ délai maximum) x 0,3

1) Prix

CANDIDATS	Montant des Offres € HT		Note pondérée calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,7
	A l'ouverture des plis (Acte d'engagement)	Après négociation	
FAUCHE	8 614,00	8 480,21	0,474
SYLMA ELEC	8 143,00	8 043,00	0,450
MATESPI	9 613,84	8 900,00	0,498
PEFOURQUE	24 660,75	24 660,75	1,379
Moyenne des Offres		12 757,79	

2) Délais

CANDIDATS	Délai maximum: 15 jours ouvrés		Note pondérée calcul : (délai proposé/ délai maximum) x 0,3
	Délai proposé à l'ouverture	Délai après négociation ou interrogation du candidat	
FAUCHE	5	5	0,100
SYLMA ELEC	7	7	0,100
MATESPI	10	10	0,200
PEFOURQUE	15	15	0,300

Vérification des offres:

Indiquer la nature des erreurs: entreprise FAUCHE a commis des erreurs sur des aronds pour 3 articles et sur le montant total HT à l'ouverture des plis. Le candidat a été interrogé pour corriger son DFGF

Le candidat a été interrogé afin d'analyser et rectifier après vérification, les montants erronés de son offre.

Offres suspectées d'être anormalement basses: Aucune offre ne se trouve anormalement basse

Offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées: Sans objet

Conclusion: RAS

Déroulement de la négociation:

Dans le cadre de la négociation lancée par le service et conformément à l'article 8.3 du règlement de la consultation, les différents partenaires ont eu la possibilité de consentir à une meilleure offre. Trois candidats ont proposé de meilleure offre.

Interrogation éventuelle des candidats sur les délais :

Sans objet

Classement des offres

Entreprises	Prix	Notes obtenues par critère				Note finale	Classement final
		Classement	Valeur technique	Délais	Classement		
FAUCHE	0,474	2		0,100	1	0,574	2
SYLMA ELEC	0,450	1		0,100	1	0,550	1
MATESPI	0,498	3		0,200	3	0,698	3
PEFOURQUE	1,379	4		0,300	4	1,679	4

Proposition : Nous proposons de retenir l'offre du candidat SYLMA ELEC pour un montant de 8 043 € HT et un délai de 5 jours ouvrés.

Perpignan le 9/11/2023

Signature élu délégué

ECONOMIE GENERALE DU MARCHÉ

LOT	Désignation	ATTRIBUTAIRES	Offre de prix	Estimation	Δ	Ecart %
						%
1	Terrassement Maçonnerie	SNS CONSTRUCTION	20 620,00	20 000,00	620,00	3,10%
2	Eléments préfabriqués	IMTM	46 034,00	57 000,00	-10 966,00	-19,24%
3	Electricité	SYLMA ELEC	8 043,00	12 000,00	-3 957,00	-32,98%
			74 697,00	89 000,00	-14 303,00	-16,07%

